



**Comité européen de liaison
sur les Services d'intérêt général**
**European Liaison Committee
on Services of General Interest**
**Europäisches Verbindungskomitee
"Dienstleistungen von allgemeinem Interesse"**

Secrétariat / Secretariat / Sekretariat : RESEAUX SERVICES PUBLICS

66 rue de Rome
F - 75008 PARIS
FRANCE
Tel (33-1) 43 71 20 28
E-mail : celsig@celsig.org

Avenue Boileau, 16
B - 1040 BRUXELLES
BELGIQUE
(32-2) 739 15 32
fax (32-2) 739 15 39

Le 15 septembre 2003

Commission européenne
Consultation concernant le Livre vert sur les services d'intérêt général
BREY 7/342
B-1049 Bruxelles

Le Livre vert sur les services d'intérêt général (SIG) se situe à un moment essentiel de la construction européenne. D'une part, la Convention a remis son projet de Constitution depuis la mi-juillet et la Conférence intergouvernementale va commencer ses travaux en octobre prochain, d'autre part l'Union va s'agrandir de dix nouveaux membres en mai 2004, et d'autres suivront bientôt. En outre, il importe de rappeler, également, que le LV est le résultat d'une bataille et de nombreuses demandes de la société civile, depuis un grand nombre d'années, notamment de la part du CELSIG. Enfin, l'adoption d'une législation positive sur les services d'intérêt général est nécessaire et urgente et le Livre vert ne doit pas être utilisé comme moyen pour la retarder.

Deux questions cruciales se posent : quelle justice sociale et quelle société voulons-nous pour les cinquante prochaines années ? Comment les promouvoir au niveau européen et quel rôle voulons-nous jouer au niveau mondial ?

Les SIG sont un moyen de garantir l'effectivité des droits fondamentaux et un élément fondateur du modèle social européen. Ceci est vrai pour l'ensemble des SIG, marchands ou non, et particulièrement pour ceux qui reposent sur la solidarité. Ce sujet est trop peu abordé dans le Livre vert alors même que certaines politiques européennes tendent à remettre en cause les solidarités dans l'Union.

La politique européenne sur les SIG ne peut se déduire "en creux" des autres politiques. L'Union doit avoir une véritable doctrine, pour l'ensemble de son territoire, sans hésiter à pousser son analyse jusqu'au bout et considérer, par exemple, la question de la définition de services européens d'intérêt général, et traduire sa doctrine dans une législation positive.

Le CELSIG s'est attaché à répondre aux 30 questions posées par le Livre vert, même si beaucoup de ces questions sont mal posées. Certaines le sont insuffisamment, ou pas du tout. Ainsi, par exemple, les questions relatives aux oligopoles, à la corruption sous toutes ses formes, à l'élargissement, au

développement durable. Il y manque aussi la prise en compte du projet de Constitution. En outre, la réflexion menée à partir du Livre vert doit permettre de dépasser le stade où l'Union européenne est pensée en terme de juxtapositions : juxtaposition des Etats membres, des marchés, des histoires, des traditions, etc. Ce dont il s'agit maintenant, c'est de la construction de la société européenne pour tous les citoyens européens, présents et à venir.

Le Livre vert sur les SIG doit être l'occasion de poursuivre les discussions entamées dans le cadre de la Convention. Il est pour nous impensable qu'il se termine, aux plans juridique et politique, sur un statu quo ou une régression. Le débat qui vient d'être lancé doit permettre de faire progresser les idées et les conceptions : sur l'intérêt général, la cohésion économique et sociale, la cohésion territoriale, le rôle de la puissance publique, le rôle du citoyen, la garantie des droits fondamentaux, les diverses solidarités, le rapport entre services d'intérêt général et développement durable, le développement de services européens d'intérêt général, l'adaptation aux évolutions, etc.

Le travail lancé par le Livre vert doit déboucher sur un directive cadre à l'élaboration de laquelle nous voulons être associés. Pour sa part, le CELSIG va préparer un projet type de directive cadre.

Le secrétariat du CELSIG
P. Bauby, J-C. Boual, K. Varin